



TEXTE n° 503
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

2 avril 2015

PROPOSITION DE LOI

*visant à faire perdre la nationalité française à tout individu arrêté ou identifié portant les armes ou se rendant complice par la fourniture de moyens à des **opérations armées contre les forces armées ou les forces de sécurité françaises** ou tout **civil français** et à rétablir le **crime d'indignité nationale** pour les Français sans double nationalité.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 avril 2015.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE

ISBN : 2-1113-4536-9



9 782111 134536 2

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale